

Note d'information

EDF lance un appel d'offres pour l'inclusion d'un Fonds à impact environnemental dans son Epargne Salariale

Le groupe EDF lance un appel d'offres pour l'inclusion d'un fonds destiné à l'investissement environnemental pour l'épargne salariale et l'épargne retraite. Au-delà des caractéristiques réglementaires d'un fonds thématique et/ou à impact, le fonds devra offrir aux salariés la possibilité d'investir dans des activités contribuant de manière quantifiable et justifiable à la préservation de l'environnement notamment sur les thématiques de l'eau, la nature et la préservation des ressources naturelles.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la Raison D'Être de l'entreprise, qui invite les salariés à concilier préservation de la planète, bien-être et développement. C'est pourquoi EDF souhaite intégrer dans la gamme un fonds thématique et/ou à impact pour lequel les critères extra-financiers seront prédominants.

Ce fonds viendra compléter la gamme existante de fonds accessibles dans les dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite du groupe (PEG, PERCO+, PERCOL et PERO), dans laquelle figure déjà le fonds EDF solidaire et bas-carbone, premier fonds bas-carbone et solidaire d'épargne salariale dédié.

Les sociétés de gestion candidates devront élaborer une offre répondant aux caractéristiques suivantes :

- ✓ une thématique du fonds correspondant à au moins l'un des sujets suivants :
 - **Eau** : préservation de la ressource, amélioration de l'accès ;
 - **Nature** : limitation de l'érosion de la biodiversité, préservation et restauration des écosystèmes ;
 - **Ressources naturelles** : usage efficace, économie locale et circulaire ;
- ✓ Un fonds SFDR Article 9 ou éventuellement (Article 8 avec une communication ESG centrale suivant la doctrine AMF) ;
- ✓ Un fonds éligible aux dispositifs PEG, PERCO+, PERCOL et PERO ;

- ✓ Un fonds Catégorie Actions ;
- ✓ Une gestion active avec une approche de convictions ;

EDF aura un regard attentif sur :

- ✓ la mesurabilité et l'importance de l'impact des investissements réalisés par le fonds.
- ✓ le fait que le fonds investisse dans des sociétés porteuses de solutions et qui contribuent à la transition écologique.
- ✓ la possibilité que le fonds soit dédié à terme.

EDF entamera la procédure conduisant à la sélection le 7 octobre. La date de réception des offres est fixée au 18 novembre. Les résultats de la consultation seront connus le 16 décembre 2024.

EDF vise une ouverture à la souscription du fonds dès janvier 2025.

Toute question est à adresser par mail au plus tard le 14/10/2024, aux destinataires suivants : jean-christophe.guillou@edf.fr ; francois.bruhiere@edf.fr

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Contacts

jean-christophe.guillou@edf.fr ;
francois.bruhiere@edf.fr

Presse :
service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37